

Que faire lorsque vous n'avez jamais rien touché d'EDF ?

1° Obtention du contrat d'achat

- Si l'installateur existe, demander l'attestation de l'installateur.
- Si l'installateur n'existe pas :
Appeler EDF / ENR pour faire une attestation (Ce sont les seuls qui le font...) Tél : 0 805 55 00 00
- Ensuite appeler OA SOLAIRE afin d'obtenir le contrat d'achat.
- Le signer et l'envoyer à OA SOLAIRE avec l'attestation afin que OA SOLAIRE le contresigne.
Téléphone OA SOLAIRE : 09 69 37 57 07

2° Une fois que les Adhérents ont le contrat d'achat,

- Se connecter sur le site OA SOLAIRE afin de créer son compte. (<https://solaire.edf-oa.fr/>)
- Pour créer son compte, il faut :
 - Le numéro du contrat d'achat commençant par BTA
 - Et créer un mot de passe.

3° Après avoir créé son compte,

- Il va falloir renseigner les index année après année.
- Les Adhérents peuvent, **seulement s'ils ont le compteur Linky**, toucher le rétroactif depuis le début.
- Pour obtenir les index, il faut appeler Enedis au 09 69 32 18 00

4° Une fois ces démarches effectuées,

- Vous n'aurez plus qu'à aller sur votre compte et les factures suivantes seront établies automatiquement, vous n'aurez plus qu'à les valider.

Précision :

Vous pouvez également renseigner vos coordonnées bancaires sur le site OA SOLAIRE, ce qui vous permettra de recevoir tous les ans le virement directement sur votre compte.